

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

- 8 AVR. 2019

ID : 029-212902936-20190326-DE260315-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE TREGUNC

SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS NON CONVENTIONNEES

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOULAIN Anita - JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny – HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINGUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – ALITURKI Stéphanie.

Absent :

- Bruno BORDENAVE

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Paul DADEN à Michel TANGUY

- Yoann GUYON à Luc LAURENT

- Marcelle JAFFREZIC à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 19 mars 2019

Stéphanie ALITURKI est nommée secrétaire de séance

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Madame RIVIERE, Adjointe au Maire, indique que les subventions regroupent les aides de toute nature, justifiées par un intérêt général, attribuées de manière facultative, par les administrations, les établissements publics ou d'autres organismes chargés de la gestion d'un service public administratif. Lorsqu'elles dépassent 23 000 €, elles donnent lieu à l'établissement d'une convention.

Il est proposé d'émettre un avis sur les concours aux associations non conventionnées (dont les subventions sont inférieures à 23 000 €) pour l'année 2019 tels que proposés par la commission développement humain lors de sa réunion du 28 février 2019 ;

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

- 8 AVR. 2019

ID : 029-212902936-20190326-DE260315-DE

Le tableau ci-après présente l'ensemble des propositions :

ETAT DES CONCOURS 2019 AUX ASSOCIATIONS NON CONVENTIONNEES			
ARTICLE COMPTABLE 657400			
Nature de l'association	Nom de l'association	Subventions versées en 2018	Propositions 2019
<u>Patriotique</u>	F.N.A.C.A	155,00 €	155,00 €
		<u>155,00 €</u>	<u>155,00 €</u>
<u>Environnement</u>	S.E.P.N.B Bretagne Vivante	450,00 €	450,00 €
		<u>450,00 €</u>	<u>450,00 €</u>
<u>Artistique et culturelle</u>	Océanis	400,00 €	400,00 €
	Ano Neko		300,00 €
		<u>400,00 €</u>	<u>700,00 €</u>
<u>Educatives et culturelles</u>	Amicale Laïque du Bourg	1 000,00 €	1 000,00 €
	Amicale Laïque de St Philibert	2 000,00 €	2 000,00 €
	Kuzul Skoazel-Comité de soutien Diwan	1 000,00 €	1 000,00 €
	DEN Concarneau	100,00 €	100,00 €
	Ass.Tréguinoise Maquettistes de Bateaux	500,00 €	800,00 €
		<u>4 600,00 €</u>	<u>4 900,00 €</u>
<u>Solidarité</u>	Foyer des Men Zao	500,00 €	500,00 €
	Sté Nal de Sauvetage en Mer	1 830,00 €	1 830,00 €
	Restaurant du Cœur	800,00 €	800,00 €
	Croix Rouge Française Concarneau	500,00 €	500,00 €
	Ma nounou et moi	700,00 €	700,00 €
	Centre de soins CC/Trégunc	500,00 €	500,00 €
	Handi sport Co	800,00 €	800,00 €
	L'abri côtier Urgence Femmes	200,00 €	250,00 €
	Secourisme	155,00 €	- €
	Ligue des Droits de l'homme	155,00 €	155,00 €
	ADMR		500,00 €
		<u>6 140,00 €</u>	<u>6 535,00 €</u>
<u>Sportives</u>	Trégunc Tennis Club	1 700,00 €	1 800,00 €
	Ass. Cycliste Tréguinoise	1 980,00 €	1 980,00 €
	Union Sportive Trégunc	4 550,00 €	4 500,00 €
	Ass. Skol Gouren	800,00 €	850,00 €
	Trégunc Badminton Club	1 700,00 €	1 630,00 €
	Trégunc Voiles	800,00 €	800,00 €
	AL Judo	1 470,00 €	1 600,00 €
	Tréfoolo	155,00 €	155,00 €
	Hand Ball Sud 29	800,00 €	800,00 €
	Les Pierres qui roulent	750,00 €	800,00 €
	Move and Fight	750,00 €	750,00 €
SST (Skate Surf et Tradition)		200,00 €	
		<u>15 455,00 €</u>	<u>15 665,00 €</u>
<u>Organisation de manifestations</u>	A.C.T (organisation course cycliste)	200,00 €	- €
	Raid FS (organisation trail)	500,00 €	250,00 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le - 8 AVR. 2019

ID : 029-212902936-20190326-DE260315-DE

	Challenge Bretagne Océane Comité des Fêtes de St Philibert Club de plongée de Cornouaille La Bordée	155,00 € 3 850,00 € 5 000,00 € 2 000,00 € <hr/> 11 705,00 €	155,00 € 3 850,00 € - € - € <hr/> 4 255,00 €
<u>Aide à l'emploi salarié (diplômé) à destination des moins de 18 ans</u>	US Trégunc Trégunc Tennis club Dojo de St Philibert Move and fight Trégunc Badminton Club Amicale Laïque de St Philibert HB Sud 29		1 600,00 € 1 500,00 € 500,00 € 200,00 € 300,00 € 400,00 € 500,00 € <hr/> 5 000,00 €
		38 905,00 €	37 660,00 €
		1 455,00 €	7 340,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission développement humain lors de sa réunion du 28 février 2019 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 11 mars 2019 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions 2019 aux associations non conventionnées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 29 mars 2019

LE MAIRE

Olivier BELLEC



